

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	3
MOT DE LA CONSEILLERE	5
INTRODUCTION	6
DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
MISSION	8
Eau-Sol	9
Enjeux	9
Bilan	11
Orientations	12
Actions de la municipalité	12
Actions des citoyens	14
Sites à consulter	15
Air	16
Enjeux	16
Bilan	17
Orientations	17
Actions de la municipalité	18
Actions des citoyens	19
Sites à consulter	20
Bruit-Nuisance	21
Enjeux	21
Bilan	22
Orientations	23
Actions de la municipalité	23
Actions des citoyens	24
Sites à consulter	25
Gestion des matières résiduelles	26
Enjeux	26
Bilan	27

Orientations	28
Actions de la municipalité	28
Actions des citoyens	29
Sites à consulter	29
Environnement naturel et cadre bâti	30
Enjeux	30
Bilan	31
Orientation	31
Actions de la municipalité	32
Actions des citoyens	32
Sites à consulter	32
CONCLUSION	33

Mot du maire



La gestion de l'environnement concerne non seulement les élus mais tous les contribuables. La municipalité de Piedmont veut s'impliquer davantage et offrir aux citoyens un milieu de vie de qualité supérieure où l'environnement fait partie d'un mode de vie et une priorité. Pour arriver à cette fin, elle se doit de procéder judicieusement afin que les citoyens connaissent les orientations de la municipalité.

Nous sommes rendus dans une seconde phase qui exigera des efforts plus grands. Au Québec, lors de la dernière décennie, il y a eu des changements importants quant à l'application du règlement sur les installations sanitaires, le recyclage, les constructions et ouvrages dans les bandes riveraines, l'assainissement des eaux, etc.

Maintenant, le nouveau millénaire a amené de nouvelles obligations pour nos municipalités et sa population. Nous n'avons qu'à penser à la protection de notre eau potable, au compostage, à la modification de nos méthodes de jardinage tels l'herbicyclage, le remplacement du gazon traditionnel par d'autres végétaux, à la renaturalisation des bandes riveraines, au contrôle de la vidange des fosses septiques, à la préservation de nos paysages, etc.

Par conséquent, il est impératif de dresser un bilan de la situation afin de bien planifier l'avenir. Le comité environnemental est très important dans cette démarche et travaille à identifier les enjeux et les actions qui devront être entreprises ainsi que le suivi de celles-ci pour les années futures.

Cette politique environnementale vient déterminer les orientations et les actions que la municipalité souhaite réaliser. Il est bien entendu que la municipalité de Piedmont désire obtenir la collaboration de ses citoyens et de ses entreprises dans l'application de ses actions. Piedmont s'assurera de remplir ses engagements en ayant les ressources

nécessaires pour les effectuer. Un bilan annuel sera essentiel afin de faire un suivi adéquat des projets réalisés par rapports aux objectifs fixés. Le but premier est aussi de se fixer des orientations et des actions réalisables à court terme afin de voir concrètement des résultats rapidement pour notre population.

Nous comptons sur votre participation et n'hésitez pas à consulter nos services pour toute question ou conseil.

Mot de la conseillère



En tant que conseillère responsable du comité environnemental et en tant que citoyenne de Piedmont, il est important pour moi de m'assurer que la municipalité atteindra les objectifs d'un développement durable afin de préserver nos ressources locales autant aujourd'hui que pour le futur. Beaucoup de projets ont été réalisés en date de ce jour au niveau de l'environnement afin d'améliorer notre milieu de vie et de préserver notre richesse.

Cependant, malgré tous les efforts, la municipalité doit se structurer davantage afin de planifier adéquatement les actions environnementales actuelles et celles du futur. Grâce à cette politique, nous sommes en mesure de vous présenter les actions environnementales que la municipalité compte entreprendre pour les prochaines années au niveau de tous les services impliqués : urbanisme, environnement, voirie, loisirs et administration. Vous trouverez un bilan des actions déjà entreprises et celles prévues afin de confirmer l'engagement de Piedmont à court et à moyen terme. De plus, vous serez en mesure en tant que citoyen, de collaborer pour atteindre ces objectifs. Finalement, cette politique se veut un outil de travail et d'information auprès des citoyens pour notre belle région afin de collaborer ensemble à sa protection et ainsi contribuer à la sauvegarde des ressources de la planète.

INTRODUCTION

Développement durable

Qui dit politique environnementale dit développement durable. Le développement durable consiste à offrir des espaces naturels en santé, à offrir des quartiers sûrs et accessibles, à favoriser l'utilisation maximale du transport collectif, à respecter nos diverses ressources locales, à assurer des services abordables et une saine gestion responsable. Par conséquent, un développement durable doit relier les aspects économiques, sociologiques et environnementales afin d'arriver à un résultat optimal.

Le développement durable joue un rôle majeur dans l'administration d'une municipalité et se traduit par des gestes concrets au quotidien qui consistent entre autres à:

- Gérer efficacement les biens et les fonds publics;
- Planifier adéquatement les projets et par conséquent, les dépenses;
- Utiliser de façon optimale les équipements;
- Utiliser de façon maximale et efficace les ressources humaines internes existantes;
- Travailler en partenariat avec d'autres municipalités ou la Municipalité régionale de comté pour certains projets d'envergure dans un but économique et social;
- S'assurer d'utiliser des méthodes de travail qui génèrent le moins de gaspillage et offrir une structure efficace dans le temps;
- Gérer de façon efficace et responsable le territoire et ses usages;
- Faciliter l'intégration de toute la population en comblant, dans la mesure du possible, leurs besoins au niveau des différents services;
- Permettre tous les usages possibles pour assurer une variété d'occupations et une économie diversifiée, mais dans un respect mutuel;
- Valoriser les constructions d'une certaine époque et le milieu naturel afin de préserver l'histoire de Piedmont;
- S'assurer de trouver de nouvelles vocations pour certains bâtiments respectant davantage l'environnement;

- Utiliser adéquatement les ressources naturelles et s'assurer de protéger celles qui sont plus sensibles aux perturbations;
- S'assurer de la protection des personnes et des biens vis-à-vis certains lieux ou sites pouvant provoquer des dommages et des pertes irréversibles;
- Favoriser une participation active et un engagement de la population aux décisions concernant la municipalité;
- Utiliser de façon maximale le site Internet pour transmettre l'information aux citoyens;
- S'assurer d'offrir aux résidents toute l'information pertinente pour obtenir leur collaboration aux nombreux programmes mis en place par la municipalité.

Mission

La mission de la politique environnementale est de se doter d'un outil de travail pour assurer un suivi dans le temps des actions que la municipalité et la collectivité doivent entreprendre pour protéger et améliorer notre milieu mais aussi l'environnement au sens global.

« La Municipalité mise sur une économie des fonds publics et des ressources en privilégiant des projets en partenariat avec d'autres organismes ainsi qu'avec les citoyens afin d'assurer une participation globale de la collectivité vers un même but de préservation de nos richesses et d'amélioration des efforts déjà amorcés.

Piedmont entend maintenir son image de « ville-verte » tout en offrant aux résidents présents et futurs des habitations de qualité dans un environnement agréable, sécuritaire et paisible où les éléments uniques de Piedmont sont omniprésents, préservés et disponibles pour les générations d'aujourd'hui et de demain et où la mixité des usages se fait dans un respect mutuel dont l'harmonie est prioritaire et essentiel ».

Eau – Sol

Enjeux

La municipalité de Piedmont est traversée par la rivière du Nord et comprend de nombreux cours d'eau et marécages sur son territoire. En 2002, la Politique nationale de l'Eau, lancée par le gouvernement québécois, voit le jour. Cette politique vise principalement la protection des rivières dont la Rivière du Nord. Par conséquent, l'organisme « l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord » est né pour la mise en œuvre de solutions qui aideront à protéger l'eau et les écosystèmes du bassin versant de la rivière du Nord. Piedmont est principalement impliquée dans cette démarche étant donné que la rivière y sillonne sur une longueur de plus de 7 kilomètres. De plus, de nombreux cours d'eau, marécages et autres écosystèmes se trouvent dans le bassin versant qui sont encore à l'état naturel.

Dans la partie centrale de la municipalité, le pont Gagliesi traversant la Rivière du Nord et situé sur le chemin de la Gare, a été construit dans les années 30. La municipalité est propriétaire d'un terrain au sud de ce pont qui est l'ancienne Sablière Desjardins. Sur ce terrain, se trouve des puits communs d'eau potable desservant les villes de Piedmont et Saint-Sauveur. Ce terrain a une superficie de plus de 49 000 mètres carrés. Le potentiel de celui-ci est intéressant pour aménager un espace public, car présentement il n'y a aucun accès à la rivière.

À l'extrémité est du chemin du Pont, se trouve la passerelle Raymond qui traverse la rivière pour communiquer avec la piste cyclable le P'tit train du Nord. Nous pouvons remarquer qu'à cet endroit, les gens utilisent le terrain près de la passerelle (propriété de la MRC des Pays-d'en-Haut) afin d'accéder à la rivière et ce, pour la descente de canot. Ce site serait un endroit potentiel pour la pratique d'activités récréatives.

Donner l'accès à la rivière amène la population à apprécier davantage notre richesse et par conséquent, amène les individus à être plus respectueux envers celle-ci. De plus, les citoyens manifestent leur intérêt d'avoir un accès à la rivière afin de pratiquer des activités récréatives.

De part et d'autres de la rivière, le territoire comprend de nombreux cours d'eau, marécages, étangs et tourbières qui nécessitent aussi une protection. Ces milieux servent à la nidification d'espèces animales et à l'équilibre du milieu naturel. En effet, ces milieux se trouvent dans le bassin versant de la rivière du nord et jouent un rôle important étant donné qu'ils sont reliés directement à celle-ci. Par conséquent, il est nécessaire d'assurer une protection de ceux-ci afin de ne pas contaminer notre rivière.

Depuis peu, la venue des cyanobactéries (algues bleu-vert) a amené le gouvernement à prendre des mesures afin de protéger davantage nos lacs et nos cours d'eau. De nouvelles règles sont apparues et ont eu une incidence sur nos règlements d'urbanisme. En effet, l'obligation de renaturaliser les berges a pour but d'assurer une diminution de la quantité de polluant généré par la chaleur, l'érosion, etc. Les municipalités du Québec se sont vues aussi donner de nouveaux pouvoirs en matière d'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Maintenant, lors de contravention à ce règlement, les municipalités peuvent exécuter, aux frais du propriétaire, les travaux correctifs afin d'éviter tout rejet dans l'environnement et ce, sans avoir recours au long processus judiciaire.

L'eau de consommation est aussi une préoccupation pour la population de Piedmont. Cette eau est puisée à même deux sources d'eau souterraines. Un puits se situe au chemin du Puits et l'autre au chemin de la Gare. La protection et la conservation d'une bonne eau de consommation sont essentielles pour les générations actuelles et futures. Par conséquent, la consommation de cette eau doit être faite avec respect et modération. Cette année, trois puits sont aménagés en collaboration avec la ville de Saint-Sauveur. Le but premier est de s'assurer d'offrir toujours une eau de consommation à la population pour les 25 prochaines années.

BILAN – EAU-SOL

La municipalité a déjà entrepris de nombreux projets pour contrôler les sources de pollution des cours d'eau et sensibiliser la population aux respects de nos milieux fragiles et de notre eau de consommation:

- Caractérisation de l'eau de la rivière du Nord et de ses affluents par une firme de biologiste Biofilia;
- Mise à jour des cours d'eau, milieux humides et tourbières, pour la section « est » de la municipalité;
- Nettoyage des berges et de la rivière depuis deux années consécutives;
- Application du programme de renaturalisation des berges, obligatoire par le schéma d'aménagement de la MRC des Pays-d'En-Haut;
- Application du nouveau règlement sur l'obligation de la vidange des fosses septiques selon les normes du règlement Q.2 r-8 relevant de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- Construction de nouvelles prises d'eau potable en collaboration avec la Ville de Saint-Sauveur;
- Règlement sur les pesticides et les engrais et modification en 2009 afin de les interdire dans les bandes riveraines;
- Approche avec les propriétaires de terrains riverains afin de reboiser les bandes riveraines;
- Suivi auprès des citoyens qui arrosent en dehors des heures permises par le règlement en vigueur;
- Dépôt d'un document d'actions préparé par Abrinord pour la protection de la rivière du Nord qui suggère plusieurs actions aux municipalités concernés et dont la municipalité de Piedmont a déjà entrepris certaines de celles-ci;
- Échantillonnage de l'eau de la rivière du Nord afin d'assurer un suivi adéquat de sa qualité qui a permis de constater une amélioration dans la portion de la municipalité de Piedmont.

ORIENTATIONS – EAU-SOL

1. Préserver l'eau potable et la capacité appropriée pour toutes interventions quotidiennes et urgentes;
2. Promouvoir une économie et une consommation « pensée » de notre richesse « eau » et les actions qui peuvent en préserver sa qualité;
3. Mettre en œuvre les recommandations du rapport de Biofilia et d'Abrinord concernant la protection de la rivière du Nord.

ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ – EAU-SOL

ORIENTATION 1 : PRÉSERVER L'EAU POTABLE ET LA CAPACITÉ APPROPRIÉE POUR TOUTES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES ET URGENTES

- Continuer l'échantillonnage et l'analyse de l'eau potable régulièrement, qui est obligatoire par le MDDEP;
- Nettoyer les rues avec de l'eau de surface et non de l'eau potable (à même notre prise d'eau installée sur le Grand-Ruisseau);
- Appliquer de façon plus rigoureuse le règlement sur l'utilisation de l'eau potable et voir à émettre des constats d'infraction s'il y a lieu;
- Informer adéquatement à l'aide du Piémontais et du site internet les citoyens à l'utilisation d'un gazon à faible entretien ou de couvre-sols en remplacement;
- Utilisation de produits nettoyants sans phosphate.

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE ET UNE CONSOMMATION « PENSÉE » DE NOTRE RICHESSE « EAU » ET LES ACTIONS QUI PEUVENT EN PRÉSERVER SA QUALITÉ

- Procéder à une analyse pour trouver l'endroit le plus propice pour un accès à la rivière et réalisation d'un parc riverain avec panneaux d'interprétation;
- Aménager des sentiers pédestres le long des petits cours d'eau et des tourbières;

- Informer davantage et sensibiliser la population sur l'évolution d'un milieu dans le temps et les conséquences à long terme;
- Préparer et distribuer de l'information à l'aide du Piémontais ou du site internet.

ORIENTATION 3 : METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS CONCERNANT LA RIVIÈRE DU NORD

- Dresser un plan quinquennal des actions qui doivent être apportées pour réduire la pollution à la rivière du Nord et à ses affluents;
- Signature d'ententes avec « Abrinord » pour l'engagement à certains projets concernant la protection de la rivière du Nord et des bassins versants;
- Réduire l'apport de sédiments et d'oxyde ferreux dans les cours d'eau en obligeant l'installation de barrières filtrantes lors de la construction, de bassins de sédimentation, de bassins de décantation, de reboisement (politique municipale afin d'obliger l'installation des barrières à limon lors de travaux dans les fossés).;
- Planter des espèces propices dans les fossés de chemin afin de les rendre plus naturels et diminuer l'érosion et l'apport de sédiments;
- Continuer l'échantillonnage et l'analyse bactériologique de l'eau de la rivière du Nord afin d'assurer un suivi adéquat sur sa qualité;
- Effectuer à tous les ans la descente de la rivière du Nord afin de nettoyer celle-ci de tous débris ou objets nuisibles;
- Poursuivre le projet de reboisement des terrains riverains;
- Appliquer de façon minutieuse les normes de protection des rives et faire un suivi adéquat sur le terrain;
- Assurer un suivi du règlement sur la vidange des fosses septiques afin d'enrayer la pollution par celles-ci et effectuer une vérification complète des installations sanitaires à l'aide des tests de colorant;
- Voir les alternatives pour diminuer l'utilisation du sel de déglçage sur le territoire de la municipalité;
- Sensibiliser les commerçants dont les propriétés sont adjacentes à un cours d'eau sur les différentes sources de pollution possibles;

- Profiter d'un changement de propriétaire pour informer ceux-ci sur la réglementation quant aux normes de protection riveraines (pochette de bienvenue).

ACTIONS DES CITOYENS – EAU-SOL

ORIENTATION 1 : PRÉSERVER L'EAU POTABLE ET LA CAPACITÉ APPROPRIÉE POUR TOUTES INTERVENTIONS QUOTIDIENNES ET URGENTES

- Utiliser de façon modérée l'eau de consommation;
- Limiter les lavages des automobiles;
- Utiliser du savon sans phosphate et limiter ou même enrayer l'utilisation des autres produits chimiques à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment;
- Enrayer l'utilisation de l'engrais et des pesticides;
- Récupérer l'eau de pluie;
- Respecter la réglementation sur les heures d'arrosage;
- Aménager les propriétés avec des essences d'arbres plus résistantes à la chaleur;
- Utiliser des équipements à faible consommation d'eau lors de nouvelles constructions et lors d'une rénovation (exemple : toilette à faible débit, etc.).

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE ET UNE CONSOMMATION « PENSÉE » DE NOTRE RICHESSE « EAU » ET LES ACTIONS QUI PEUVENT EN PRÉSERVER SA QUALITÉ

- S'informer des règlements applicables en vigueur et respecter ceux-ci;
- Consulter régulièrement les documents préparés par la municipalité ou le site internet afin d'être informé des mesures, programmes et gestes que la municipalité désire mettre en place;
- Informer les fonctionnaires municipaux de toute source de pollution afin d'enrayer ces nuisances.

**ORIENTATION 3 : METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS
CONCERNANT LA RIVIÈRE DU NORD**

- Conserver les berges de la rivière et de tous cours d'eau ou marécages dans un état naturel et propre;
- Reboiser, lorsque nécessaire, les berges de tous cours d'eau adjacentes à la propriété;
- Contrôler et minimiser davantage l'érosion des terrains lors de travaux de construction;
- Vidanger à tous les deux ans la fosse septique desservant le bâtiment principal et s'assurer du bon fonctionnement;
- Utiliser du savon sans phosphate et limiter ou même enrayer l'utilisation des autres produits chimiques à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment;
- Enrayer l'utilisation de l'engrais et des pesticides.

SITES À CONSULTER

- www.mddep.gouv.qc.ca
- www.equiterre.org
- www.cap-quebec.com
- www.hc-sc.gc.ca
- www.eausecours.org
- www.alter-eco.ca

AIR

ENJEUX

La qualité de l'air est une préoccupation, surtout pour les secteurs urbains denses et les secteurs industriels. Nous avons la chance à Piedmont, d'avoir un secteur industriel très limité et de ne compter que quelques industries peu polluantes qui rejettent peu de matières dans l'atmosphère. Aussi, plus de la moitié de notre territoire est encore à l'état naturel. Ce qui en fait un endroit très prisé. Ces importants boisés travaillent activement à purifier l'air et à contribuer à la réduction de l'effet de serre pour ainsi offrir une bonne condition de vie aux résidents.

Malgré cela, il est très important de participer continuellement à l'amélioration de la qualité de l'air en général. Tout récemment, la ville de Montréal émettait des avertissements de smog même en période hivernale, chose qui était non préoccupante et peu fréquente il y a quelques années. L'utilisation des foyers intérieurs et des feux à ciel ouvert contribuent à ces augmentations de smog même en région. Par conséquent, il est essentiel, à l'aide du règlement d'urbanisme, de maintenir un couvert forestier suffisant pour aider à conserver des milieux sains et frais où les gens auront toujours la possibilité de se ressourcer. De plus, la population devra modifier ses habitudes en ce qui a trait à l'utilisation de certains foyers de combustion.

Finalement, l'utilisation de produits chimiques, comme les produits nettoyants, dégageant des émanations de substances et des parfums synthétiques néfastes pour la qualité de l'air et pour la santé.

La municipalité et les citoyens devront travailler ensemble afin d'aider à maintenir, mais aussi, à améliorer notre ressource air.

BILAN – AIR

Depuis quelques années, la municipalité a adopté des normes aidant à réduire la pollution atmosphérique. Par contre, celles-ci semblent être peu connues de la population. Par conséquent, la municipalité devra travailler activement à faire connaître ces dispositions et pousser plus loin sa démarche en posant des gestes concrets et en publiant les moyens. Le bilan se résume comme suit :

- Présence depuis de nombreuses années du réseau de transport vers Saint-Jérôme, Mont-Tremblant et Montréal tous les jours de la semaine. Tout récemment, la venue du train de banlieue de Saint-Jérôme vers Montréal;
- Adoption, depuis 1989, de normes permettant le travail de bureau à la maison;
- Adoption du règlement interdisant les feux extérieurs à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Adoption en 2008, d'un règlement d'urbanisme plus structuré au niveau des coupes d'arbres sur les propriétés et du pourcentage d'espace vert à maintenir en territoire non urbanisé;
- Achat d'un petit véhicule consommant peu d'essence, pour le service de l'urbanisme et de l'environnement;
- Adoption à court terme, d'un règlement éliminant l'utilisation des pesticides et des engrais dans les bandes riveraines.

ORIENTATIONS – RESSOURCE AIR

1. Maintenir une excellente qualité de l'air et travailler à réduire toute pollution atmosphérique;
2. Conserver un bon couvert forestier et rétablir la végétation de certains secteurs du territoire;
3. Diffuser l'information concernant la pollution de l'air en général et les conséquences sur la santé.

ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ – AIR

ORIENTATION 1 : MAINTENIR UNE EXCELLENTE QUALITÉ DE L’AIR ET TRAVAILLER À RÉDUIRE TOUTE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

- Conserver les règlements en vigueur qui limitent l’implantation d’industries polluantes sur le territoire et application rigoureuse des règlements lors d’infraction;
- Participer au programme CO₂ sur les terrains de la municipalité (programme de compensation d’émission à effets de serre pour les véhicules de la municipalité par la plantation d’arbres);
- Implanter le programme « écomunicipalité » afin d’encourager et de stimuler la participation de tous les acteurs;
- Améliorer avec les intervenants impliqués, le réseau d’autobus intermunicipal et rendre plus accessible les horaires d’autobus;
- Instaurer un meilleur suivi du règlement sur les pesticides;
- Informer à l’aide du Piémontais et du site internet les citoyens sur des moyens pour réduire l’émission des polluants atmosphériques;
- Sensibiliser les citoyens sur certains types de foyers polluants;
- Arrêter le fonctionnement des véhicules et des autres appareils à moteur à essence lorsqu’ils ne sont pas utilisés et sensibiliser les citoyens.

ORIENTATION 2 : CONSERVER LE COUVERT FORESTIER ET RÉTABLIR LA VÉGÉTATION DE CERTAINS SECTEURS DU TERRITOIRE

- Maintenir les règlements concernant les coupes d’arbres et la conservation d’un pourcentage d’espace naturel;
- Implanter le programme les « Fleurons du Québec » qui exige l’amélioration des aménagements paysagers tout en respectant les objectifs d’un développement durable;
- Implanter le programme « écomunicipalité »;
- Continuer les démarches entreprises pour le reboisement des bandes riveraines.

ORIENTATION 3 : DIFFUSER L'INFORMATION CONCERNANT LA POLLUTION DE L'AIR EN GÉNÉRAL ET LES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ

- Transmettre l'importance de l'installation d'un capteur de monoxyde de carbone, lors de l'émission d'un permis de construction;
- Inspecter les maisons non habitées et faire un suivi adéquat;
- Informer à l'aide du Piémontais et du site internet, les citoyens sur des moyens pour réduire l'émission des polluants atmosphériques (ex : peinture, vernis, etc.);
- Informer adéquatement la population des règlements en vigueur sur les feux extérieurs, l'utilisation des pesticides, etc.

ACTIONS DES CITOYENS – AIR

ORIENTATION 1 : MAINTENIR UNE EXCELLENTE QUALITÉ DE L'AIR ET TRAVAILLER À RÉDUIRE TOUTE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

- Respecter le règlement sur les feux extérieurs;
- Réduire l'utilisation de la voiture pour certaines activités (courrier, dépanneur, covoiturage, etc.);
- Arrêter le fonctionnement de l'automobile et des autres appareils à moteur à essence lorsqu'ils ne sont pas utilisés;
- Réduire ou enrayer l'utilisation des produits chimiques dans la maison ou à l'extérieur;
- Faire l'achat de vêtements ne nécessitant pas de nettoyage à sec;
- Faire l'achat d'un foyer dégageant peu ou pas de polluants atmosphériques lors de l'acquisition d'un tel appareil;
- Faire l'achat de matériaux dégageant peu de polluants lors de rénovation (exemple : utilisation du bois pour le revêtement de plancher au lieu de tapis, peinture et vernis à faible émission);
- Faire l'achat d'un véhicule hybride si vous pensez changer d'auto ou d'un plus petit véhicule consommant moins d'essence.

ORIENTATION 2 : CONSERVER LE COUVERT FORESTIER ET RÉTABLIR LA VÉGÉTATION DE CERTAINS SECTEURS DU TERRITOIRE

- Respecter les normes pour la coupe de bois;
- Reboiser la propriété afin d'augmenter le couvert végétal (arbres à grand déploiement), particulièrement après la construction d'un bâtiment principal;
- Reboiser les bandes riveraines.

ORIENTATION 3 : DIFFUSER L'INFORMATION CONCERNANT LA POLLUTION DE L'AIR EN GÉNÉRAL ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ

- Prendre le temps de s'informer des règlements en vigueur auprès de la municipalité;
- Informer les fonctionnaires municipaux de vos besoins afin d'améliorer continuellement les sources d'information (site internet et Piémontais).

SITES À CONSULTER

- www.consommateur.qc.ca
- www.hydroquebec.com
- www.schl.qc.ca
- www.ecologcanada.com
- www.eco-logic.ca
- www.oeo.rncan.qc.ca
- www.hc-sc.gc.ca

BRUIT - NUISANCE

ENJEUX

La municipalité de Piedmont a la chance d'avoir un territoire majoritairement résidentiel. Cependant, celle-ci est coupée par l'autoroute des Laurentides et le boulevard des Laurentides qui sont des sources de bruit importantes. La présence d'activités récréatives et l'entretien des centres de ski sur les chemins Avila et de la Montagne sont aussi des sources de bruit pour les résidents vivant à proximité (musique et fabrication de neige artificielle).

Notre secteur industriel, concentré dans le secteur central de la route 117, peut apporter de façon ponctuelle quelques sources de pollution sonore étant donné la présence de camions lourds.

Plus près de nous, l'utilisation d'appareils à moteur pour l'entretien des terrains peut être une source de bruit nuisible pour la tranquillité de certains citoyens.

Au niveau des nuisances, la municipalité travaille activement à obtenir un territoire distinctif dont les citoyens peuvent être fiers. La route régionale qui est principalement commerciale nécessite certaines améliorations à différents endroits afin de l'embellir et de créer un sentiment d'appartenance auprès des commerçants et afin de se démarquer des autres artères commerciales régionales environnantes. Il est important ici d'éviter tout comparatif, mais plutôt de se motiver à atteindre des objectifs supérieurs pour obtenir une artère commerciale qui se démarquera et qui fera l'envie des municipalités voisines.

BILAN – BRUIT-NUISANCE

- Adoption en 2008 d'un nouveau règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les contraintes anthropiques sur le bruit dans les zones près de l'autoroute des Laurentides et de la route 117. Ce règlement exige des mesures d'atténuation concernant l'architecture du bâtiment et l'implantation au sol lorsque le nombre de décibels excède 55 dBA;
- Application du règlement de nuisance concernant les heures de travail pour le bruit extérieur;
- Adoption en 2007 d'un nouveau règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant entre autres la nécessité d'un aménagement paysager autour des nouvelles enseignes sur poteaux qui vient renforcer le règlement d'urbanisme existant depuis 1989;
- Adoption du nouveau règlement d'urbanisme restreignant les zones où les industries sont permises;
- Aménagement paysager à l'intersection du chemin de la Gare et de la rue Principale dont un prix a été décerné. En 2008, aménagements paysagers à l'entrée/sortie sud de la municipalité et au garage municipal;
- Approches avec certains commerçants dont l'entreprise est située sur la route 117 afin d'améliorer et d'embellir leur propriété;
- Officialisation du concours « Villes et Villages Fleuris » dont 6 prix ont été accordés à l'automne 2008;
- Participation au programme les « Fleurons du Québec » afin de motiver et d'encourager l'embellissement de la propriété;
- Suivi du territoire concernant les déchets en bordure des chemins et l'entreposage extérieur;
- Envoi de dépliants et d'un calendrier concernant l'éco-centre et les dates de collecte.

ORIENTATIONS – BRUIT-NUISANCE

1. Assurer un environnement calme et d'une qualité esthétique qui se démarque;
2. Sensibiliser à l'embellissement des propriétés et à l'utilisation d'équipements produisant moins de bruit.

ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ – BRUIT-NUISANCE

ORIENTATION 1 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT CALME ET D'UNE QUALITÉ ESTHÉTIQUE QUI SE DÉMARQUE

- Appliquer le règlement de nuisance concernant le nombre de décibels permis pour limiter le bruit extérieur. S'assurer d'une participation plus active du corps de police à l'application de ce règlement en dehors des heures d'ouverture de la municipalité;
- Limiter à l'aide des règlements, l'étalement des entreprises commerciales et industrielles sur le territoire;
- S'assurer du respect des règlements déjà en vigueur au niveau des nouvelles enseignes sur poteau et des nouvelles constructions (plantation d'arbres et aménagement paysager autour des enseignes);
- Aménager certains espaces appartenant à la municipalité;
- S'assurer du respect du règlement de nuisance sur le territoire et faire le suivi adéquat des dossiers;
- Participer à des programmes et projets afin de stimuler la population pour ainsi atteindre nos objectifs d'amélioration (Les « Fleurons du Québec », « écomunicipalité », « Zéro CO2 »);
- Suggérer à la population des moyens pour camoufler les bacs bleus.

**ORIENTATION 2 : SENSIBILISER À L'EMBELLEMENT DES PROPRIÉTÉS ET À
L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PRODUISANT MOINS DE BRUIT**

- Promouvoir davantage le concours « Villes et Villages Fleuris » auprès des citoyens résidents et des commerçants;
- Faire connaître davantage la foire de l'environnement pendant laquelle les citoyens peuvent obtenir des repousses d'arbres gratuites;
- Offrir une présentation aux commerçants sur la pertinence d'une belle image et de l'importance de l'aménagement extérieur d'un commerce;
- Utiliser davantage le site internet et le Piémontais afin de faire connaître des mesures de rechange pour limiter l'utilisation d'appareils extérieurs produisant du bruit.

ACTIONS DES CITOYENS – BRUIT-NUISANCE

**ORIENTATION 1 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT CALME ET D'UNE QUALITÉ ESTHÉTIQUE
QUI SE DÉMARQUE**

- Respecter les normes établies concernant entre autres, le bruit, l'entreposage extérieur et les jours de collecte de matières résiduelles en excluant certains déchets non appropriés;
- Informer les fonctionnaires municipaux de toutes nuisances afin d'enrayer celles-ci;
- Respecter l'environnement immédiat et agir avec un sens civique envers le voisinage au niveau du bruit et des nuisances visuelles (ex : chien qui aboie, tonde de gazon les fins de semaine et pendant certaines heures de la journée, etc.).

ORIENTATION 2 : SENSIBILISER À L'EMBALLISSEMENT DES PROPRIÉTÉS ET À L'UTILISATION D'ÉQUIPEMENTS PRODUISANT MOINS DE BRUIT

- Utiliser des repousses d'arbres données à la Foire de l'Environnement et profiter de la vente de fleurs pour embellir et reboiser les propriétés;
- S'informer des projets de la municipalité et des actions qui aideront à y contribuer;
- Isoler et camoufler les appareils tels filtreur de piscine ou thermopompe dans des bâtiments accessoires ou autre construction afin d'en limiter le bruit. Privilégier les chauffe-piscines solaires;
- Utiliser de façon restreinte le climatiseur la nuit;
- Utilisation d'une tondeuse électrique ou mécanique nouvelle génération donc moins polluante;
- Utiliser des appareils tels le râteau ou le balai au lieu d'équipement électrique ou à essence.

SITES À CONSULTER

- www.schl.gc.ca
- www.rqcb.ca
- www.cleanairfoundation.org

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ENJEUX

Le recyclage est aujourd'hui un mode de vie obligatoire dans toutes les collectivités. En effet, en 1998, la Politique québécoise de réduction des déchets était mise en place par le gouvernement pour une période de 10 ans. L'objectif était la réduction de 65% des déchets. Cependant, nombreux sont ceux qui utilisent encore la collecte de déchets pour certains rebuts qui pourraient être soit recyclés, réutilisés ou encore laissés sur place (ex. : retailles de gazon). Notre municipalité, conjointement avec les municipalités de Morin-Heights et Saint-Sauveur, s'est dotée d'un écocentre offrant le service de réception de matières diverses qui ne sont pas récoltées lors de la cueillette hebdomadaire des matières recyclables. La municipalité doit encourager davantage ses citoyens à réduire la quantité de déchets dirigés au site d'enfouissement. Cependant, malgré le recyclage qui se fait partout au Québec depuis plus de 10 ans, la rentabilité de ces centres de tri est en baisse. En effet, ceux-ci vivent diverses problématiques concernant entre autres la qualité des produits recyclés qu'on allie à la baisse de l'économie de la fin de l'année 2008.

Malgré tout cela, depuis plus de 15 ans, la quantité des matières résiduelle a augmenté dans une plus grande proportion que l'augmentation de la population. Il est évident que le phénomène de surconsommation en est la cause. En dépit de la connaissance de ce phénomène, les gens continuent à consommer de façon importante et même de façon inquiétante. La société aura beau recycler, elle devra aussi agir de façon concrète et responsable sur sa façon de consommer qui pourtant aiderait grandement à réduire la quantité de déchets. En effet, nous devons toujours avoir en tête qu'il faut réduire en premier, réutiliser et recycler en dernier essor : **3R**.

Finalement pour le compostage, la municipalité a vendu environ une centaine de composteurs aux résidents de Piedmont depuis 2002. Ceci exclut les propriétaires qui se sont procuré ce type d'appareil dans les quincailleries. On peut donc conclure qu'il y a environ 6% d'habitations desservies par un composteur dans la municipalité de Piedmont. Dans une deuxième étape et pour répondre à la Politique gouvernementale, Piedmont avec la MRC des Pays-d'En-Haut et cinq autres municipalités de la MRC

Antoine Labelle travaillent activement à trouver une technologie de valorisation des matières résiduelles. Lorsque le choix sera arrêté et mis en place, environ 85% des matières sera valorisé et seulement 15 % envoyé au site d'enfouissement.

Finalement, la gestion des matières résiduelles est un projet commun et les citoyens jouent un rôle important et prépondérant afin de réduire la quantité et d'améliorer la qualité des déchets acheminés au centre de tri.

BILAN – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Construction de l'écocentre afin d'offrir un service aux citoyens pour la collecte des objets suivants : métaux, matériaux de construction, bois, électroménagers, articles encombrants, appareils électriques, déchets domestiques dangereux, matériel informatique, matières recyclables, pneus, bonbonnes de propane et batteries d'auto;
- Adhésion de la municipalité à la Régie des déchets de la Rouge en tant que membre;
- Conception d'un calendrier avec dates de collectes et Piémontais écolo;
- Collecte des matières recyclables;
- Collecte des résidus verts et des feuilles;
- Collecte des branches et des sapins et réutilisation des copeaux de bois pour les citoyens;
- Construction de points de chute pour le recyclage des piles et téléphones cellulaires;
- Réutilisation du papier utilisé;
- Utilisation de tasses et de verres lavables par les employés;
- Photocopie recto-verso pour certains documents;
- Utilisation de papiers recyclés;
- Réduction de l'impression au niveau administratif;
- Réutilisation de certaines papeteries.

ORIENTATION – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1. Réduire la quantité des matières résiduelles à la source (3R).

ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ORIENTATION : RÉDUIRE LA QUANTITÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA SOURCE (3R)

- Sensibiliser les citoyens au recyclage;
- Faire connaître à l'aide du Piémontais et du site internet des alternatives pour la réutilisation de certains objets ou des associations récupérant les objets ou vêtements encore utiles;
- Maximiser les services déjà en place de l'éco-centre par l'entremise de publicité ou du site internet;
- Sensibiliser les citoyens à l'herbicyclage;
- Utiliser des équipements informatiques pour la préparation des séances du conseil;
- Favoriser l'utilisation de papier recyclé;
- Favoriser l'achat local;
- Installer une boîte recevant les textiles pour la récupération;
- Travailler à réduire la quantité des produits de papeterie et l'utilisation de papier;
- Imprimer lorsque nécessaire et en copie brouillon pour consommer moins d'encre;
- Offrir des heures d'ouverture de l'écocentre plus accessibles.

ACTIONS DES CITOYENS– GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ORIENTATION : RÉDUIRE LA QUANTITÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À LA SOURCE (3R)

- Aller porter les objets ou vêtements encore utiles à des centres de collecte;
- Utiliser les services de l'éco-centre pour certains objets et s'assurer de mettre les produits ou objets au bon endroit ;
- Adhérer à l'herbicyclage et cesser de ramasser les résidus de gazon;
- Utiliser au maximum les feuilles broyées comme paillis et pour l'engrais à gazon à l'automne;
- Favoriser l'utilisation de papier recyclé;
- Favoriser l'achat local;
- S'initier au compostage pour ceux qui ne le font pas;
- Utiliser l'eau potable de Piedmont pour consommation au lieu de bouteille d'eau;
- S'informer auprès de la municipalité, des alternatives qui existent pour réduire nos déchets;
- Éviter la surconsommation de produits divers;
- Offrir des cadeaux sans déchets (billets de spectacle, service de gardiennage pour nouveaux parents);
- Utiliser des couches réutilisables;
- Éviter l'achat de produits suremballés;
- Prendre des sacs réutilisables pour faire achat;
- Échanger des vêtements ou des jouets pour enfants ou donner simplement à d'autres familles ou organismes, etc.

SITES À CONSULTER

- www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

ENVIRONNEMENT NATUREL ET CADRE BÂTI

ENJEUX

Le territoire de la municipalité de Piedmont couvre une superficie de 24 kilomètres carrés dont plus de la moitié n'est pas développé. Le paysage naturel comprend diverses caractéristiques telles que des montagnes (dont certains sommets excèdent 350 mètres de hauteur), de nombreux escarpements rocheux, deux marécages de dimensions importantes et des tourbières. Tous ces éléments amènent des contraintes majeures pour le développement mais aussi créent des composantes intéressantes pour le développement de terrains résidentiels. La municipalité joue un rôle important dans la protection de son territoire ainsi que la volonté des promoteurs et des propriétaires à les protéger.

Parmi ce vaste territoire naturel se trouvent de nombreux sites offrant des activités récréatives très appréciées par la population en général. La piste cyclable le P'tit Train du Nord offre la possibilité de faire du vélo l'été et du ski de fond l'hiver. Les centres de ski alpin situés sur le chemin de la Montagne et le chemin Avila ainsi que les glissades sur neige sont des sites privés existant depuis plus de vingt ans. La municipalité entretient une piste qui est utilisée l'hiver pour la randonnée de raquette et l'été pour la marche, laquelle est accessible à partir de l'extrémité des chemins des Hauteurs et de la Rivière. D'ailleurs, la municipalité désire rejoindre ce sentier vers la Gare de Piedmont.

Notre milieu résidentiel couvre en majorité les parties centrale et ouest de Piedmont et comprend un milieu naturel relativement boisé. La population en général est sensible et considère qu'elle est privilégiée de vivre dans notre belle municipalité. Un grand nombre de résidences ont été construites au début des années 1960. On trouve quelques bâtiments datant du début du siècle traduisant notre passé et qui se trouvent en grande partie sur les artères qui étaient à l'époque des chemins de colonisation (chemin de la Montagne, chemin du Moulin, route 117, rue Principale). Par la suite, la construction de chalets d'esprit alpin s'est développée dans les secteurs en forte pente ou près d'activités récréatives de l'époque (chemin de la Corniche, chemin du Belvédère, chemin Beausoleil, chemin du Cap, chemin de la Montagne); les gens cherchant une vue exceptionnelle vers nos montagnes.

Par conséquent, la municipalité a un double défi en protégeant nos acquis au niveau des éléments naturels et en préservant nos constructions qui sont le reflet de la vie à Piedmont, ceci afin de transmettre l'histoire aux générations futures et de conserver notre cachet distinctif.

BILAN – ENVIRONNEMENT NATUREL ET CADRE BÂTI

- Adoption d'une charte des paysages par la MRC des Pays-d'En-Haut;
- Diminution de la densité d'occupation au sol dans les secteurs non urbanisés;
- Adoption de normes plus sévères pour la coupe d'arbres;
- Adoption de normes de recul pour la construction en montagne ou sur un escarpement rocheux;
- Adoption d'un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale pour assurer un contrôle au niveau du lotissement, subdivision de terrain (10% de fond de parc et terrain de jeux), implantation de bâtiment et couleurs utilisées;
- Interdiction des activités à moteur (ex : VTT, motoneige) ou des sports ayant un impact sur l'environnement naturel (ex : vélo de montagne).

ORIENTATION – ENVIRONNEMENT NATUREL ET CADRE BÂTI

- S'assurer de respecter les objectifs du développement durable lors de tous travaux.

ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ – ENVIRONNEMENT NATUREL ET CADRE BÂTI

ORIENTATION : S'ASSURER DE RESPECTER LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LORS DE TOUS TRAVAUX

- Maintenir et promouvoir la municipalité de Piedmont comme « municipalité verte »;
- Maintenir une faible occupation au sol sur le territoire;
- Protéger les milieux fragiles;
- Adopter un règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments patrimoniaux en contrôlant leur rénovation extérieure;
- Augmenter la bande de protection riveraine à 15 mètres applicable à tous les cours d'eau quelque soit la pente de terrain;
- Développer davantage la notion de paysages spécifiques à la municipalité de Piedmont à l'aide d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- Sensibiliser les citoyens à la grande valeur des paysages et au respect des éléments qui les composent.

ACTIONS DES CITOYENS – ENVIRONNEMENT NATUREL ET CADRE BÂTI

ORIENTATION : S'ASSURER DE RESPECTER LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE LORS DE TOUS TRAVAUX

- Respecter les éléments naturels présents sur la propriété;
- Respecter les normes minimales de la municipalité lors de divers travaux;
- Construire de façon écologique;
- S'intéresser à l'histoire de sa municipalité afin de comprendre les raisons de protéger ses ressources.

SITES À CONSULTER

- www.crelaurentides.org
- www.culturelaurentides.com
- www.vvap.ulaval.ca
- www.cagbc.org

CONCLUSION

Avec le bilan des projets et des efforts des dernières années, nous constatons qu'un grand pas a été effectué afin de préserver nos richesses, d'améliorer la qualité visuelle du territoire et de réduire la quantité des déchets. Pour les prochaines années, la municipalité désire entre autres s'impliquer davantage dans la transmission de l'information aux citoyens et de les impliquer dans les projets municipaux afin de leur donner un sentiment d'appartenance et de fierté. Ceci entraîne toujours des effets positifs et amènent des résultats concrets pour notre belle municipalité qui est un exemple pour la région et qui est très appréciée des résidents.

Avec la venue du nouveau site internet et de la nouvelle pochette d'accueil, nous serons en mesure d'informer adéquatement tous les nouveaux citoyens des normes en vigueur et des projets afin de mettre nos efforts vers un même but commun.

A court terme, la municipalité travaillera activement à l'amélioration des méthodes de communication, au développement d'un sentier pédestre à la Gare, à l'amélioration visuelle de la route 117 et à la sensibilisation de la réduction des déchets en favorisant le compostage et les services de l'écocentre.